

Mais il paraît qu'elle était décédée avant le mois d'avril 962, puisque la reine Berthe, mère du roi, ne la nomme point dans la célèbre charte de fondation du monastère de Payerne (en Suisse), que l'on appelle son Testament, et qui est daté du 1^{er} avril 962. Elle y fait cependant mention du jeune Chonrad (ou Chonon) (1). Un autre diplôme de Conrad lui-même, confirme cette preuve. Il est daté du 8^e mois de la même année, et fut donné en faveur du monastère que sa mère venait de fonder (2). Il y nomme Berthe sa mère, le duc Rodolfe son frère; mais il n'y fait aucune mention d'Adélanie, et ne parle point de Mathilde sa seconde femme, ce qui démontre qu'il n'était point encore marié.

Cependant, son veuvage ne se prolongea pas au delà de deux ou trois ans, puisque nous trouvons une preuve positive que Mathilde était sa femme, au mois d'août 966, dans un acte authentique tiré du chartulaire du monastère de Romainmotier (Suisse romande), qui existe aux archives cantonales de Lausanne (3). Cet acte est une donation faite, sous l'autorité de Conrad, par son délégué spécial qui le souscrivit par le commandement exprès du roi Conrad, de Mathilde son épouse, et de Chono ou Conrad-le-jeune son fils (« *per iunctione Chuondrado rege et uxore ejus, Mathilt et filii ejus Chuono* »). Ce diplôme est daté du vendredi, IV des Ides d'août (10 août), de la XXIX^e année du règne de Conrad, qui répond à l'an 966. Nous ferons remarquer que dans le corps de l'acte et dans la souscription, le jeune Conrad y est intitulé *filii ejus*, c'est-à-dire fils du roi, et non *filii eorum*, comme il aurait été désigné s'il avait été aussi le fils de Mathilde.

Le mariage de cette princesse se trouve ainsi fixé d'une manière positive entre le 8 avril 962 et le 10 août 966. L'âge de ses enfants, calculé selon les moyens de la vie humaine, vient

videlicet reginæ, et infantium nostrorum. Data X, Kalend. Aprilis ann. XXVI (lege XXIII) regnante Conrado rege (Bouquet, IX, 700). La XXIII^e année de Conrad expirait le 11 juillet 961. Cet acte est donc du 25 mars de cette année. Il y a une erreur dans les années du règne. On le prouve par les Regestes de ce roi.

(1) Apud Bouquet, IX, 667.

(2) Apud Bouquet, IX, 699.

(3) Layette de Romainmotier, paquet n^o 98.